

Organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ)

Lieu : Visioconférence avec zoom

Date : 22 juin 2020 à 13h30.

Étaient présents :

- Mme Sylvie Morin, Municipalité de La Corne.
- Mme Patricia Boutin, Mine Goldex ;
- Mme Mélanie Falardeau, MRCA ;
- Mme Justine Drolet, MFFP
- Mme Jacinthe Châteauvert, CREAT
- Mme Isabel Dufresne, Ville d'Amos ;
- Mme Ghyslaine Dessureault, Association touristique Abitibi – Témiscamingue ;
- Mme Cindy Cormier, Golder Associés.
- Mme Camille Lefebvre, MAMH
- Mme Audrey Gauthier-Dubuc, Lebel-sur-Quévillon ;
- M. Philippe Major, MRCVO ;
- M. Normand Roy, Président de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- M. Normand Grenier, MRCAO ;
- M. Mathieu Bellerive, Municipalité de Macamic ;
- M. Marcel Bourassa, Municipalité de La Motte ;
- M. Jonathan Arseneault, MRCAO ;
- M. Frédéric Bilodeau, Direction de la santé publique ;
- M. Abdelkabar Maqsoud, UQAT ;

Étaient également présents :

- Mme Laurence Demers, Agente de sensibilisation, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- Mme Hajar Essalama, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- M. Luc Bossé, Directeur général, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- M. Christian-Raphaël Gilbert, Chargé de projet, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie.

1. Ouverture de la séance

La rencontre débute à 13h30. M. Luc Bossé souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence à cette deuxième rencontre de l'année 2020. Les consignes de bon déroulement de la visioconférence sont rappelées. En lien avec le COVID, les sujets entourant la période de confinement, le télétravail et les ajustements de l'OBVAJ en ce sens sont abordés. Un tour de table de présentation des participants est effectué.

2. Démarche de concertation : Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH)

M. Christian-Raphaël Gilbert présente la démarche de concertation en lien avec les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH).

Mise en contexte : Considérant que le 16 juin 2017, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH), que des modifications à la Loi (sur l'eau) affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés ont mandaté les MRC afin de produire un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Concrètement, les OBV doivent mettre à jour les sections des Plans directeurs de l'eau (PDE) portant sur les objectifs de conservation des ressources en eau et des milieux qui leur sont associés (livrable le 15 mars 2021) et mettre en place une démarche de concertation afin d'élaborer des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) sur leurs territoires.

M. Christian-Raphaël Gilbert effectue un bref retour sur les milieux humides, leurs services et fonctions écologiques, la différence entre OCMHH et PRMHH et fait part de l'état d'avancement de la cartographie des milieux humides. Le calcul de l'indice de biodiversité global comprend les indices de fonction écologique suivants : Taille, diversité végétale, naturalité de la zone tampon, production de biomasse et proximité. L'indice de fonction écologique « proximité », a été ajouté dernièrement dans le calcul pour chacun des bassins versants de la zone de gestion. La proximité des milieux naturels entre eux est un des critères pouvant influencer la biodiversité. La fragmentation et l'isolement des milieux naturels provoqué par les activités anthropiques peut impacter négativement la biodiversité (Saunders et al., 1991). Par exemple, l'isolement des milieux naturels réduit les taux de dispersion et d'immigration de nouvelles espèces (Debinski et Holt, 1999).

2.1 Présentation de la démarche de concertation

La portée que devrait avoir la démarche de concertation a été confirmée par l'intérêt manifesté lors des rencontres initiées par l'OBVAJ afin de présenter l'outil cartographique auprès de différents collaborateurs (MRC, UQAT, TGIRT, UPA).

La démarche de l'OBVAJ se préparera en plusieurs étapes, en commençant par un sondage. Ce dernier a pour objectif d'obtenir un taux de réponse important de la part des acteurs de l'eau (municipalités, associations, entreprises, citoyens, etc.) afin que les OCMHH et que le plan d'action qui en découlera répondent aux préoccupations et aux besoins des acteurs du territoire.

Le sondage permettra de déterminer : qui sont les acteurs, le type d'acteur à impliquer, l'échelle de conception des OCMHH, les orientations préliminaires et les processus d'élaboration des objectifs (ex : grande table, comité de travail ou autre).

Le groupe de travail résultant de sondage devra recevoir l'information liée au portrait des milieux humides et hydriques du territoire (les données seront préparées par l'OBVAJ avec l'aide de collaborateurs), décider des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) et élaborer un plan d'action lié à ces objectifs.

La table de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (TGIEBV) pourra recevoir et approuver les objectifs de conservation pour respecter les livrables attendus par le MELCC en 2021.

2.2 Discussion

Pour donner suite à cette présentation, les membres de la table régionale énoncent quelques questions :

Q1 – Mme Patricia Boutin : sur le plan industriel, est-ce que ton outil cartographique a un lien avec la loi sur la restauration et la compensation des milieux humides ? Est-ce qu'on peut se servir de cet outil dans ce cadre ?

R1 – M. Luc Bossé : On pourra voir cette possibilité et analyser jusqu'à où on peut se rendre avec cet outil.

R1.1 – M. Jonathan Arsenaault : une tâche dans les plans du PRMHH est de déterminer des endroits pour ce genre d'activité.

Q2 – Mme Jacinthe Châteauvert : Concernant la démarche de concertation en fonction des dates de livrables, est-ce vous risquez de manquer de temps ? Est-ce qu'il y a eu une analyse des couleurs sur vos cartes ?

R2 – M. Christian-Raphaël Gilbert : Une analyse générale, mais une analyse plus poussée sera faite par le comité. Pour la démarche de concertation, le livrable est prévu pour Mars 2021.

Q3 – Mme Jacinthe Châteauvert : Est-ce que plus l'indice est élevé, plus la qualité du milieu humide est meilleure ?

R3 – M. Christian-Raphaël Gilbert : Oui, plus le complexe de milieux humide est vert, plus l'indice de biodiversité est élevé.

Q4 – Mme Jacinthe Châteauvert : Le sondage préliminaire tactique sera envoyé quand ? Sera-t-il envoyé le premier et ensuite les séances des comités seront organisées ? Et qui sera sur le comité ?

R4 – M. Christian-Raphaël Gilbert : le sondage sera envoyé la première semaine du juillet, ensuite les séances de comités seront organisées à partir de mois de septembre. Tous les acteurs de l'eau peuvent participer au comité, c'est ce qui sera établi selon le sondage préliminaire, où un maximum d'acteur sur le territoire sera sollicité.

Q5 – Mme Jacinthe Châteauvert : On aimerait comme CREAT, être consulté également. (Précision : Selon Jacinthe Chateauvert, le CREAT doit être obligatoirement être consulté au niveau du PRMHH. Les OCMHH, quant à eux doivent être entièrement élaborés en concert avec les acteurs de l'eau du territoire. Évidemment, le CREAT fait partie de ces acteurs clés).

R5 – M. Luc Bossé : Pas de doute.

Q6 – M. Normand Grenier : Est-ce que l'aspect décisionnel revient au comité ou à la table ?

R6 – M. Christian-Raphaël Gilbert : le comité analyse, mais c'est la table qui prendra la décision finale, entérinera.

Q7 – Mme. Patricia Boutin : Quels sont les échéanciers entre OBV et MRC ?

R7 – M. Christian-Raphaël Gilbert : Pour l'OBV, le 31 mars 2021 et pour les MRC, le 16 juin 2022 (Précision de Normand Grenier affirmant que le PRMHH sera à cette date présenté sous forme de projet).

3. Faits saillants des activités 2019-2020 et des projets 2020-2021

Mme Hajar Essalama présente les faits saillants de différentes activités réalisées en 2019-2020 et de celles en préparation pour la saison 2020-2021. En résumé, l'analyse de la qualité des eaux de surface, la caractérisation des bandes riveraines agricoles et l'analyse de la qualité des eaux des puits résidentiels sont des projets en cours, que l'OBVAJ souhaite reconduire. Certains fonds sont encore disponibles jusqu'en 2024 (DSPu) pour l'analyse de la qualité des eaux de puits résidentiels et jusqu'au 2023 (Prime-Vert MAPAQ) pour la sensibilisation des agriculteurs sur les bandes riveraines, la caractérisation et la végétalisation des bandes riveraines agricoles. En ce qui concerne la détection des plantes aquatiques envahissantes (EEE), le Survol Benthos (macro-invertébrés benthiques) et la documentation des inondations, ces projets ont été réalisés en 2019-2020, à la demande respectivement du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), du Groupe d'éducation et d'écovigilance et du Ministère de la Sécurité publique.

Mme Hajar Essalama poursuit sa présentation en expliquant que de nouveaux projets se préparent également pour la saison 2020-2021, comme l'analyse de la qualité des eaux de surface en amont et en aval de bandes riveraines agricoles végétalisées, une démarche de sensibilisation des agriculteurs de la zone de gestion sur les avantages de bandes riveraines agricoles végétalisées, une démarche de caractérisation des bandes riveraines résidentielles (ville d'Amos) et des contrats d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable RPEP (le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection).

3.1 Discussion

Pour donner suite à cette présentation, les membres de la table régionale partagent certains avis, commentaires et posent également quelques questions.

Q1 – Mme Jacinthe Châteauvert : Pour le projet d'analyse de la qualité des eaux de surface en amont et en aval des activités agricoles, pourquoi ne pas déposer une demande au Prime Vert (MAPAQ) ?

R1 – Mme Hajar Essalama : En fait, nous prévoyons continuer à déposer nos demandes au Prime Vert mais pour les projets de caractérisation et de sensibilisation des agriculteurs.

Q2 – Mme Jacinthe Châteauvert : Dans le cadre du projet de détection des plantes aquatiques envahissantes, vous étiez seulement intéressés par le myriophylle à épis ?

R2 – Mme Hajar Essalama : Non, le myriophylle à épis et d'autres espèces. En fait, on envoyait des photos des plantes qu'on a détecté et qu'on identifiait plus difficilement au MELCC pour vérifier si elles faisaient partie des EEE également.

Q3 – Mme Jacinthe Châteauvert : J'ai reçu un courriel de RSVL (réseau de surveillance volontaire des lacs) concernant les mesures de la transparence de l'eau pour le lac Abitibi, est-ce que les mesures collectées seront dans le cadre de RSVL ?

R3 – Mme Hajar Essalama : Oui, vous avez reçu le courriel parce que nous avons rempli le formulaire de suivi des activités sur le site de RSVL.

Q4 – M. Normand Grenier : J'ai une question et un commentaire. Ma question est : est-ce que le projet d'analyse de la qualité des eaux de surface est une suite des années précédentes ou un nouveau projet pour encore trois autres années et pour lequel il faut déposer une demande de subvention chaque année ? Mon commentaire est le suivant : pour la documentation des crues à la ville de Duparquet, j'ai eu l'information que certains repères ont été perdus. L'arpenteur ne les a pas retrouvés et ceci est probablement dû au délai entre votre travail et celui de l'arpenteur (plus que 5 mois).

R4 – Mme Hajar Essalama : En ce qui concerne l'analyse de la qualité des eaux de surface, il s'agit d'un nouveau projet, vu que nous avons sélectionné de nouvelles stations d'échantillonnage pour un suivi de trois ans et pour lequel il faut faire une demande de financement chaque année. Pour votre commentaire, j'ai eu cette information, mais malheureusement, ce n'est pas à nous de gérer le délai entre notre travail et celui de l'arpenteur. C'est le ministère de la Sécurité publique (MSP) qui s'en occupait. Nous étions mandatés seulement pour un contrat de la documentation des crues en mai 2019.

Q5 – Mme Camille Lefebvre : Est-ce qu'on peut avoir accès aux rapports de différents projets ?

R5 – Mme Hajar Essalama : Oui, nous avons des rapports pour certains projets, présents sur le site internet.

Q6 – Mme Camille Lefebvre : Je sais que l'OBVT a un projet semblable à vous d'analyse de la qualité des eaux de puits résidentiels. Probablement que vous collaborez ensemble. Est-ce que les résidents sont en mesure de transférer l'information des forfaits disponibles, vu qu'il y a deux territoires différents OBVT, OBVAJ ?

R6 – Mme Hajar Essalama : Oui, chacun des deux OBV fait la promotion du projet sur son territoire et explique la démarche à suivre. Les résidents ayant eu l'information nous appellent pour avoir plus de détails. Parfois on reçoit des résidents de territoire de l'OBVT, on les achemine vers eux.

Q7 – Mme Patricia Boutin : Quel le budget du projet d'analyse de la qualité des eaux de surface ? Et combien avez-vous eude financement ?

R7 – Mme Hajar Essalama : Selon les années précédentes, le projet a coûté 38000 \$ par année. Nous avons atteint moins de 50% du financement nécessaire pour le projet cette année.

Q8 – Mme Patricia Boutin : Qu'est ce qui coûte cher, la main d'œuvre ou les analyses ? Est-ce que je peux avoir accès à la carte de la localisation des nouvelles stations d'échantillonnage ?

R8 – M. Luc Bossé : la main d'œuvre coûte cher. Hajar Essalama : Oui, je peux vous envoyer la carte.

Q9 – Mme Isabel Dufresne : Est-ce que les demandes de subventions pour le projet d'analyse de la qualité des eaux de surface ont été envoyées à toutes les municipalités ?

R9 – Mme Hajar Essalama : Oui, à la majorité des municipalités sur le territoire. Trois municipalités sur trente ont répondu favorablement.

Q10 – Mme Jacinthe Châteauvert : Pour la caractérisation des bandes riveraines résidentielles avec la ville d'Amos, est-ce que le secteur de Trécession est aussi couvert ?

R10 – Mme Isabel Dufresne : on a plus que 136 bandes riveraines à caractériser et oui des discussions sont en cours pour étendre le mandat coté Trécession.

Q11 – Mme Patricia Boutin : Est-ce que vous avez déposé une demande au PRSEE lors des appels à projets récents ?

R11– M. Luc Bossé : Dans un cadre de partenariat avec l’OBVT, qui a reçu une subvention d’environ \$35000 pour monitorer l’état de puits à proximité des DET sur le territoire. Nous avons également participé par une lettre d’appui à la ville de Duparquet pour une démarche de mesures des cotes de crues. Nous prévoyons envoyer une demande lors du troisième appel en septembre.

Q12 – Mme Jacinthe Chateauvert : Le rapport sur la détection des plantes exotiques envahissantes est -il disponible sur le site web ?

R12– Mme Hajar Essalama : Non, l’information existe dans le rapport annuel. Pour certains mandats, l’OBV prépare un rapport contenant l’information détaillée, pour d’autres, on transfère les fiches terrain directement aux ministères concernés.

4. Démarche de concertation et mobilisation : Outils de profil

M. Luc Bossé aborde le sujet des opportunités de concertation et de mobilisation à la table GIEBV.

Le MELCC cherche à valider plusieurs choses avec la convention de financement 2018-2021 :

- La capacité des OBV à se fixer des objectifs et les atteindre ;
- La capacité à concerter et mobiliser les acteurs locaux et régionaux ;
- La grande majorité des 40 OBV ont des défis sur ces aspects de leur fonctionnement.

L’OBVAJ n’est pas connue en région, le contexte actuel de pandémie a augmenté les capacités de rejoindre des acteurs sur de grandes parties du territoire avec les Zoom et autres plateformes similaires.

Des réflexions ont eu lieu à l’interne avec l’arrivée de la plateforme AGIRE que les OBV alimentent des actions et réalisations du Plan directeur de l’eau (PDE). Ces réflexions se penchaient sur l’actualisation des actions déjà présentes dans le PDE. En complétant l’exercice de reddition annuel du 30 avril, j’ai constaté, avec l’aide de ressources du Regroupement des Organismes de Bassin Versant du Québec (ROBVQ), un besoin de confirmer avec la Table ce qui doit paraître sur la plateforme pour rendre l’expérience de navigation plus agréable et fonctionnelle.

La plateforme AGIRE permettra de suivre les activités de l’OBV et des acteurs de l’eau à tous les acteurs de la région dès 2021.

La démarche proposée commence par :

- Établir un profil des acteurs à la table pour voir qui nous sommes, ce que nous faisons déjà comme acteur et ce qui nous interpelle comme problème relié à l’eau ;
- Profiter des capacités technologiques actuelles pour aller au-devant des gens, consulter, concerter et mobiliser.

4.1 Discussion

Pour donner suite à cette présentation, les membres de la table régionale partagent posent également commentaires et questions :

Q1 – Mme Jacinthe Chateauvert : La table des élus dans les MRC et la table des directeurs généraux devraient être interpellées pour aider à faire connaître les actions de la TGIEBV. Une ressource en communication pourrait vous aider.

R1 – M. Luc Bossé : Effectivement, il y a un budget pour embaucher ce genre de ressource. Dans les faits, Oumarou Daouda a proposé ce genre de ressource pour l’OBV à une rencontre de c.a. en décembre dernier. Des formations reçues depuis ce moment vont orienter la recherche de ressource avec expérience en dialogue territorial.

Commentaire de Mme Camille V-Lefebvre : Le MAMH est intéressé à participer à des rencontres par MRC.

Levée de la rencontre à 15h30.